

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT : MEUSE  
Arrondissement de VERDUN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES EAUX**

**DE SIVRY LA PERCHE**

Séance du : 08/03/2024

Nombre de membres	
- En exercice	10
- Présents	10
- Votants	10
- Absents	0
- Exclus	0

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars à 19 h 00 à Nixéville

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur FURQUAND Adrien

Etaient présents : tous les membres en exercice  
Excusé :  
Absent :

Monsieur SAUCE Stéphane a été élu secrétaire

Date de convocation :  
22/02/2024

Date d'affichage :  
12/03/2024

Le Comité Syndical décide de ne pas augmenter le prix du m3 d'eau du 1<sup>er</sup> rôle 2025, les tarifs à appliquer sont les suivants :

- Tranche unique pour l'usage agricole : 1.30 € de m3
- Autres abonnés :
  - de 0 à 100 m3 1.50 € HT
  - de 101 à 150 m3 1.60 € HT
  - + de 150 m3 1.80 € HT

OBJET :

- Part fixe (Abonnement compteur) 15.00 € HT par semestre

Tarif du m3 d'eau pour le 1er rôle 2025

Monsieur le Président précise que les notifications des taux des redevances sont communiquées par les Agences de l'Eau dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Programme pour la période 2019-2024, et ce programme s'achève.

Les nouveaux taux à appliquer pour le 1<sup>er</sup> rôle 2025 seront ceux fourni par les Agences de l'Eau.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 12/03/2024  
Et publication ou notification du 12/03/2024

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie conforme.  
Ont signé les membres présents,

Le Président,



Adrien FURQUAND